

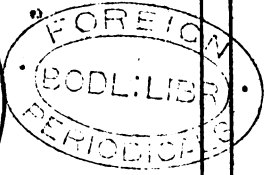
B

1131

MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

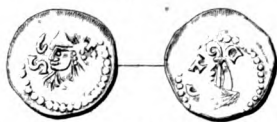
TROISIÈME SÉRIE. — XII^e VOLUME.



NANCY
RENÉ WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES DOMINICAINS, 53.

MDCCLXXXIV

N° 1



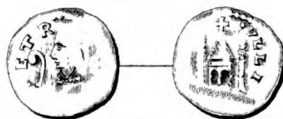
Evêque de Metz.

N° 2



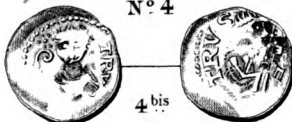
*Evêché de Metz.
Pièce frappée à Sarrebourg
à l'effigie de S^t Paul*

N° 3



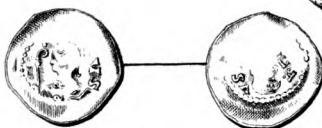
*Pierre de Bricey
Evêque de Toul*

N° 4



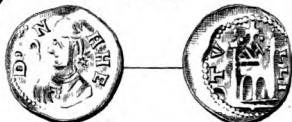
4 bis

N° 5



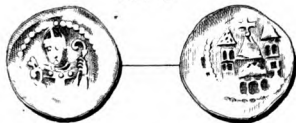
*Pierre de Bricey
Evêque de Toul*

N° 6



*Mathieu de Bitché
Evêque de Toul*

N° 7



Episcopale Anonyme

N° 8



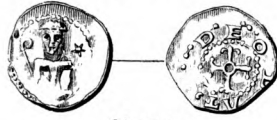
Incertaine.

N° 9



S^t Dié

N° 10



S^t Dié

N° 11

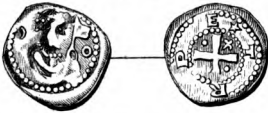


11 bis



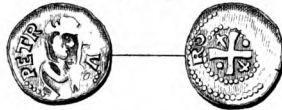
Incertaines

N° 12



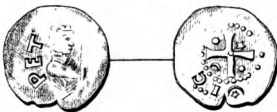
Remiremont

N° 13



Remiremont

N° 14



Remiremont

N° 15



Berte de Souabe

Luh. H. Christophe Nancy

NOTICE
SUR UNE TROUVAILLE
DE
MONNAIES LORRAINES

DES XII^e ET XIII^e SIÈCLES

FAITE A SAULXURES-LÈS-VANNES (CANTON DE COLOMBEY)

PAR

MM. A. BRETAGNE ET E. BRIARD



Autrefois la numismatique médiévale était peu goûtée; la barbarie des types monétaires y rebutait les archéologues habitués à trouver dans les monnaies antiques, romaines et grecques, en même temps que l'intérêt historique, la perfection artistique de la forme. Il a fallu notre siècle, épris avant tout de l'histoire, et qui considère qu'aucun souvenir du passé ne doit être négligé, pour mettre sur la même ligne l'étude des monnaies du moyen-âge et celle des monnaies antiques ou des monnaies postérieures à la

Renaissance. Pour la Lorraine, ce sont surtout les travaux de MM. de Saulcy, Robert, Laurent, et d'autres encore, qui ont vulgarisé l'étude des monnaies féodales primitives ; c'est grâce à eux que les trouvailles de monnaies de cette espèce, qui autrefois passaient presque toujours inaperçues, sont désormais enregistrées avec plus de soin, et n'échappent presque jamais à l'examen des hommes compétents.

Avant de parler de la trouvaille qui fait plus particulièrement l'objet de la présente notice, nous croyons devoir énumérer parmi celles qui l'ont précédée, au moins les plus connues et celles qui se rapportent à des pièces d'une époque contemporaine et voisine de celle à laquelle appartiennent nos monnaies de Saulxures.

M. de Saulcy a fait connaître la trouvaille d'Ancerville (1), qui date de 1840, et qui comprenait mille pièces d'argent (2) du XIII^e siècle.

M. G. Rolin a publié la plupart des pièces lorraines trouvées, en 1840, à Charmes-sur-Moselle, au nombre de 1800 (3).

Une notice due à M. Laurent, le savant directeur du musée d'Épinal, a annoncé une découverte de monnaies lorraines de la fin du XII^e et du commencement du XIII^e siècle faite, en 1841, à Diarville (4), au nombre de plus de 700 pièces (5).

(1) Canton de Blâmont.

(2) *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, page 233. (Metz 1841.)

(3) *Mémoire sur quelques monnaies lorraines inédites du XI^e et du XII^e siècles* (Nancy 1841.)

(4) Canton d'Haroué.

(5) *Annales de la Société d'émulation des Vosges* (Tome XI. — III^e cahier. — 1863.)

Signalons ensuite un mémoire de M. Monnier sur une trouvaille de monnaies lorraines du XII^e siècle, comprenant environ 200 pièces, presque toutes frappées à Verdun (1).

Un des auteurs de cette notice, M. A. Bretagne, a, dans un mémoire publié en 1874, donné la description de près de 6,000 monnaies trouvées à Sionviller (2) en 1873, et datant du milieu du XIII^e siècle (3).

A Saint-Germain-sur-Meuse, en 1880, furent découvertes 3 à 400 pièces, qui malheureusement ont été dispersées, et n'ont été l'objet d'aucun travail d'ensemble. Autant qu'il nous a été possible d'en prendre connaissance, il nous a semblé que ce trésor se composait pour la plus grande partie de monnaies de Pierre de Brixey évêque de Toul, les unes frappées à Toul, avec la main tenant la crosse au revers, les autres à Liverdun, avec le poisson au revers accompagné de la légende LIBE — RDVN ; de monnaies d'Etienne de Bar, évêque de Metz, frappées à Epinal, avec l'oratoire tristyle et la légende SPINAL au revers ; de monnaies portant au revers un château fort avec la légende NOVI CASTRI ; de monnaies de Berte de Souabe, type au sceptre avec BERTA, et type au chardon avec A. PICA. C'est dire que ce trésor semble presque identique à celui de Saulxures, que nous décrivons plus loin.

La nouvelle trouvaille dont nous avons à rendre compte a été faite à Saulxures-lès-Vannes (4) en avril

(1) *Note sur une trouvaille de monnaies faite à Dieulouard* (canton de Pont-à-Mousson). Nancy, Lepage, 1862.

(2) Canton Sud-Est de Lunéville.

(3) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1874.

(4) Canton de Colombey (Meurthe-et-Moselle).

1884, par M. Bastien-Mouilleron (Eugène), ancien maire, derrière un hangar abritant un pressoir à raisin, à un demi-mètre de profondeur environ. Le trésor se trouvait déposé dans une petite pierre taillée à l'intérieur, et creusée en forme d'alvéole ovulaire, de 17 centimètres de longueur, 12 de largeur et 6 de profondeur. Il comprenait environ 1850 pièces d'argent, dont malheureusement près de 200 ont été enlevées dans le premier moment par des visiteurs, et n'ont pu être soumises à notre examen. Restent 1650 pièces environ, qui nous ont été confiées, et que nous avons pu étudier à loisir, grâce au zèle de M. Olry, le savant instituteur d'Allain, et à la complaisance du propriétaire, M. Bastien-Mouilleron. A peine M. Olry, si curieux de tout ce qui intéresse l'histoire lorraine, à laquelle il fait, autant qu'il le peut, et de concert avec bien d'autres connaissances aussi utiles et aussi généralement négligées, une place dans l'enseignement primaire officiel, à peine, disons-nous, M. Olry eût-il appris la découverte de l'important trésor de Saulxures, qu'il songea à en faire profiter les mémoires d'une Société savante lorraine, ne voulant pas que des monuments d'histoire locale allassent enrichir les annales déjà trop riches de sociétés parisiennes vers qui tout converge comme vers un centre unique et nécessaire. M. Olry fit les démarches voulues près du possesseur du trésor, et celui-ci se prêta aux désirs du son voisin avec une obligeance qui mérite de servir d'exemple. Au lieu de songer à réaliser immédiatement la valeur des pièces, il n'hésita pas à les confier pour plusieurs mois à deux membres de la Société d'Archéologie lorraine à lui inconnus, et qui ne pouvaient lui offrir d'autre garantie que la recommandation de

M. Olry, leur confrère. Il serait bien à désirer qu'on trouvât toujours, dans nos campagnes, lorsque de pareilles occasions d'étude se présentent, des intermédiaires aussi zélés que M. Olry et des propriétaires aussi désintéressés que M. Bastien-Mouilleron. Nous offrons à ces deux messieurs nos plus vifs remerciements, auxquels nous croyons pouvoir joindre ceux de la Société d'archéologie tout entière.

Les pièces de Saulxures, classées par ordre de date, se répartissent de la manière suivante :

Ludolf, archevêque de Trèves, 994-1008	1 pièce.
Etienne de Bar, évêque de Metz, 1120-1163	
pièces frappées à Epinal,	883 pièces.
pièce frappée à Metz,	1 pièce.
Evêque de Metz, anonyme,	1 pièce.
Théodoric III, évêque de Metz, 1164-1171	1 pièce.
Frédéric de Pluaise, évêque de Metz,	1171-1179 1 pièce.
Bertram, évêque de Metz, 1179-1212	46 pièces.
Pierre de Brixey, évêque de Toul, 1168-1291	
pièces frappées à Toul,	288 pièces.
pièces frappées à Liverrun, avec la légende LIVIRDVN.	16 pièces.
Mathieu de Bitche, évêque de Toul, 1198 à 1205 ou 1207	7 pièces.
Berte de Souabe, duchesse de Lorraine, 1176 à	103 pièces.
Jean I ^{er} , archevêque de Trèves, 1190-1212	4 pièces.

Et, à côté de ces pièces, dont la date est certaine, les pièces suivantes qui ne portent point leur date en elles-

mêmes, mais que nous sommes autorisés à placer entre 1120 et 1212 par le seul fait de leur existence en société avec des pièces appartenant certainement à cette période. Ce sont :

- | | |
|--|-------------|
| 1° Pièces de l'évêché de Metz frappées à Epinal, sans désignation d'évêque, | 9 pièces. |
| 2° Pièces de l'évêché de Metz frappées à Sarrebourg, | 7 pièces. |
| 3° Pièces de Saint-Dié, | 28 pièces. |
| 4° Pièces du chapitre de Remiremont, | 47 pièces. |
| 5° Pièces au revers portant un château fort avec la légende NOVICASTRI, qu'il faut attribuer à Liverdun et en grande partie sinon pour la totalité à l'évêque Pierre de Brixey, comme nous le montrerons ci-après, | 197 pièces. |

Ainsi, si l'on excepte la pièce unique de Ludolf, archevêque de Trèves, dont l'attribution, on le verra plus loin, n'est pas absolument certaine, la totalité de notre trésor se compose de pièces frappées de 1120 à 1212, moins d'un siècle. Il est même possible qu'il faille réduire de beaucoup ce laps de temps, car nous ne savons si les pièces frappées à Epinal sous le règne de l'évêque de Metz Etienne de Bar, l'ont été au commencement ou à la fin de ce long règne. Il serait possible qu'elles ne l'eussent été qu'en 1163, ce qui réduirait l'espace de temps dans lequel se place notre trésor à une cinquantaine d'années seulement. Ainsi datée, notre trouvaille est presque absolument composée comme celles de Charmes et de Diarville ; les monnaies en sont d'une époque antérieure à celle des monnaies de Sion-

viller, et d'une époque postérieure à celle des monnaies de Dieulouard.

Ce qui frappe tout d'abord, si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur ces découvertes successives, c'est leur fréquence et leur richesse. Dans l'intervalle de quarante-quatre années, sur un espace assez restreint, il n'a pas été fait moins de sept trouvailles importantes, comprenant chacune une moyenne de dix-huit-cents pièces environ. Comme on ne peut guère supposer que notre siècle, en raison des perfectionnements de l'agriculture qui creuserait le sol plus profondément aujourd'hui qu'autrefois, ou du plus grand nombre de constructions qui amènerait plus fréquemment un défoncement du sol, ait seul le privilège de semblables bonnes fortunes, il faut bien admettre que les découvertes se sont toujours produites dans une proportion analogue, et que, si les pièces trouvées dans les siècles antérieurs ne nous sont parvenues, ni en nature, ni même par des dessins ou des notices, c'est que de pareilles trouvailles n'intéressaient que l'esprit de lucre (l'esprit scientifique n'étant point né encore), et que les heureux inventeurs s'empresaient de réaliser, au moyen d'une refonte, le prix des anciennes monnaies qui ne rencontraient acheteur qu'à cause de leur valeur intrinsèque. Il a donc été frappé, à des époques que nous sommes habitués à considérer comme barbares, dépourvues de richesse et de commerce, des quantités considérables de monnaies, d'autant plus considérables qu'on ne faisait usage alors que de très petites coupures. De plus, l'habitude de thésauriser et d'enfouir devait être générale en ce temps, puisque c'est grâce à elle seulement que l'ancien numéraire a pu parvenir jusqu'à nous ; à chaque chan-

gement dans le système monétaire et dans la souveraineté, des ordonnances sévères prescrivait la refonte générale des monnaies, et ce qui était confié à la terre pouvait seul être conservé avec l'empreinte origine. le pour les historiens de l'avenir.

L'habitude de l'enfouissement s'explique d'elle-même : les temps étaient alors si troublés ! les guerres étaient incessantes et n'avaient point reçu ces adoucissements grâce auxquels elles restent encore possibles aujourd'hui. La victoire n'allait jamais sans le pillage. Pour y échapper, on confiait son trésor à la terre, et, le danger passé, le trésor restait enfoui, soit que le secret de l'enfouissement fût mort avec l'enfouisseur, soit que celui-ci n'eût pu se rappeler la place exacte où il avait déposé son argent, fait dont nous avons été témoins plus d'une fois après la guerre de 1870-71. Quant à la thésaurisation, elle est plus difficile à comprendre. Aucune de nos trouvailles n'a été faite sur l'emplacement d'un ancien château, d'une abbaye, d'un couvent remontant à une époque reculée (1), d'une place forte ; toutes ont été faites dans des champs ou dans des débris d'habitations vulgaires, à des places où le souvenir d'aucune construction antique importante ne subsiste. Il est donc à présumer que ces trésors n'appartenaient ni à des seigneurs, ni à des communautés religieuses, à l'abri derrière leurs fortes murailles, qui n'avaient pas besoin de cacher leurs trésors, puisqu'ils pouvaient les défendre, ou qui, s'ils les cachaient pendant un siège, savaient où les retrouver après, si l'ar-

(1) Il n'est point démontré que le couvent dans les dépendances duquel a été faite la trouvaille de Charmes, existât au XIII^e siècle.

gent n'avait pas été la proie de l'ennemi. Nous sommes forcés d'admettre que nos trésors sont l'avoit de petits bourgeois, de paysans même, vivant en des lieux découverts, non protégés, et que ce sont bien là les économies du peuple. Mais le peuple avait donc alors une aisance relative, pour pouvoir, en aussi peu de temps (les dates des monnaies composant chaque trouvaille ne comprennent jamais plus d'un siècle), réaliser des sommes aussi considérables ? Pour ne parler en effet que de la trouvaille de Saulxures, nous voyons que les 1850 pièces qui la composent sont des deniers d'argent, dont on comptait 240 à la livre. Notre trésor représente donc de 7 à 8 livres d'argent. Or, d'après notre confrère M. de Riocour (1), la valeur de la livre, à l'époque qui nous occupe était, en 1150, de 31 fr., en 1200, de 24 fr., en 1250, de 20 fr. en moyenne de 25 fr., ce qui représente une somme de 175 à 200 fr., qui, au pouvoir, actuel de l'argent, doit probablement être évaluée à plus de deux mille francs, d'aujourd'hui. Il faut donc admettre que nos ancêtres lorrains étaient, dès le XII^e siècle, quelque peu à leur aise, et surtout qu'ils possédaient déjà ces louables habitudes d'épargne qui ont toujours été considérées comme faisant partie de leur caractère, et que la satire de voisins jaloux leur a souvent reprochées.

Un second fait général, non moins remarquable, c'est la manière on peut dire exclusive dont ces trésors sont composés. Malgré le voisinage de la France, d'Etats féodaux importants, nous ne trouvons que des pièces

(1) *Les monnaies lorraines*, (Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1883), page 84.

lorraines. Une seule fois, à Sierck, en 1875, on a trouvé des monnaies royales françaises. Le trésor de Sierck se composait de 30 kilogrammes environ de monnaies de billon appartenant aux règnes de Louis VII, de Philippe II, de Louis VIII, de Louis IX, de Philippe III, de Philippe IV, de Louis X, de Philippe V, et enfin de Charles IV (1).

Mais, phénomène non moins surprenant, pas une seule monnaie lorraine n'était mêlée à ce stock de monnaies françaises, de même qu'aucune monnaie française n'est presque jamais mêlée aux trésors de monnaies lorraines. Les divers Etats laïques ou ecclésiastiques situés sur le sol de notre province sont seuls à fournir leur contingent. Quelques monnaies d'archevêques de Trèves se mêlent à celles de leurs suffragants, les évêques de Metz et de Toul ; voilà tout. Il est donc probable qu'à cette époque, notre ancienne métropole du temps de la domination romaine avait conservé avec nous quelques rapports, et que ce n'étaient point seulement des rapports religieux. Point d'autres monnaies d'Allemagne ; point de monnaies d'Alsace ; point de monnaies, au moins en nombre appréciable et avec une certitude d'attribution absolue, de ces comtes de Champagne qui contestaient à nos ducs la possession de Neufchâteau, et dont l'activité monétaire était alors si considérable. Faut-il donc admettre que la Lorraine, quoique divisée en plusieurs Etats, avait dès lors une individualité géographique tellement accusée qu'elle formait un tout organique absolument fermé au voisinage ? Il est diffi-

(2) *Mélanges de numismatique*, publiés par F. de Saulcy et Anatole de Barthélemy, 1^{er} et 2^e fascicules, page 80. Paris, Rollin et Feuardent, 1878.

cile pourtant de croire que les rapports commerciaux fussent nuls ou rares avec la France d'un côté, avec l'Allemagne de l'autre. C'est donc qu'il y avait en Lorraine une masse de numéraire suffisante pour les besoins du pays, et que les pièces étrangères devaient être échangées à la frontière ou converties en lingots ? Nous ne nous chargeons point de résoudre tous ces problèmes ; il nous suffit, pour le moment, de les poser.

Nous arrivons maintenant à la description détaillée et critique des différents types de monnaies composant notre trésor.

Archevêques de Trèves.

Ludolf, 994-1108.

Droit : buste de l'archevêque de profil à gauche, un bandeau de perles autour de la tête ; par devant, une crose : LVDOL... (Ludolfus.)

Revers : édifice religieux à une porte, flanqué de deux tours rondes : (A) BAPO (rta).

Une pièce argent, poids : 80 centigrammes.

C'est la pièce qui figure dans l'ouvrage de Bohl (1), sans différence notable, sauf le premier L du mot LVDOLFVS qui est retourné et semble un gamma grec. Il nous est bien difficile d'admettre que cette monnaie remonte à une époque aussi éloignée, non seulement parce qu'elle constituerait dans notre trésor une véritable anomalie, car elle serait unique de cette époque, et,

(1) *Die trierischen Münzen*, Coblenz, 1823, p. 11, et *Abbildungen der Trierischen Münzen*, Hannover, 1837, p. 6 et pl. I, fig. 1.

pour aller de sa date extrême, 1008, à la date la plus ancienne des autres pièces de la trouvaille, 1120, il faudrait sauter un espace de plus d'un siècle, qui n'est représenté dans notre trésor par aucune monnaie, mais encore parce que le style de cette monnaie est bien plus moderne que celui des pièces du x^e siècle. Toutefois il n'y a aucun doute que ce soit bien la pièce attribuée par Bohl à l'archevêque Ludolf. Bohl se serait-il trompé dans son attribution ? Une remarque qu'il fait en abordant le règne de Ludolf est de nature à inspirer quelques doutes. Il dit que plusieurs pièces ont été faussement attribuées à Ludolf par suite d'une mauvaise lecture, mais que ces pièces, beaucoup plus modernes, doivent être rapportées au règne d'Arnold I^{er}, de 1170 à 1181, dates qui cadrent parfaitement avec celles des pièces de notre trouvaille (1). Sur notre pièce, la lecture ARNOLDVS au lieu de LVDOLFVS est impossible. Il se pourrait fort bien que les pièces portant réellement LVDOLFVS appartenissent à l'époque d'Arnold I^{er}. Elles viendraient alors d'un autre évêque, à moins qu'Arnold n'ait porté aussi le nom de Ludolf, ce qui est possible. En présence du revers si spécial : ALBA PORTA, on ne peut pas attribuer notre pièce à un siège autre que Trèves. Il s'agit en effet d'une porte située au sud de Trèves, à l'entrée de l'antique pont de la Moselle, appelée aujourd'hui Alt-Pforte, corruption d'un nom plus ancien Alb-Pforte, où l'on reconnaît les mots latins ALBA PORTA (2). Cette *porta alba* faisait pendant à la *porta nigra* située au nord, et qui seule subsiste aujourd'hui telle qu'elle était à l'époque romaine.

(1) *Die trierischen Münzen*, p. 10 et 11.

(2) Bohl, *die trierischen Münzen*, p. 11.

Jean I^{er}, 1100-1212.

Droit : Buste de l'archevêque de face, crossé et mitré (1), tenant un livre : IOHA-NNES.

Revers : Buste de saint Pierre à gauche, tenant une clef : PET-RVS.

4 pièces argent, poids moyen : 70 centigrammes.

C'est exactement la pièce figurée dans Rolin (*Mémoire sur quelques monnaies inédites du XI^e et du XII^e siècles, etc.*), planche 3, fig. 19. La trouvaille de Charmes contenait une seule de ces pièces. La trouvaille de Sionviller en contenait également une que M. Bretagne n'a point fait figurer dans sa notice parce qu'il l'avait d'abord méconnue.

Bohl, qui connaissait cette pièce, n'admettait pas qu'elle appartint à Jean I^{er}, archevêque de Trèves. Il déclare que les monnaies de Jean sont inconnues. Mais il est peu probable qu'il ne nous soit rien parvenu d'un prince qui a régné vingt-deux ans, alors que nous possédons des monnaies de ses prédécesseurs et de ses successeurs immédiats. D'après Bohl, il faudrait attribuer notre pièce à un évêque de Toul, Jean de Sierk, et c'est aussi l'avis de M. C. Robert, dans son livre intitulé : « Recherches sur les monnaies des évêques de Toul (2) ». Toutefois M. Robert cite l'opinion de Rolin (3), qui, s'appuyant sur ce qu'un exemplaire de cette pièce se trouvait dans le trésor de Charmes avec

(1) Sur la forme particulière de la mitre, voir G. Rolin, op. cit. p. 38, § 48.

(2) Page 44.

(3) *Mémoire sur quelques monnaies Lorraines inédites, etc.*

des pièces toutes comprises entre 1167 et 1212, tandis que le règne de Jean de Sierk se place de 1296 à 1305, se refuse à reporter ce monument numismatique à une époque aussi tardive. La présence de quatre de ces pièces dans le trésor de Saulxures, avec des pièces toutes comprises entre 1120 et 1212, est une nouvelle présomption qui vient confirmer l'opinion de Rolin, et démontrer que ce type doit être attribué à un évêché dont la date ne dépasse pas 1212. Or, c'est précisément le cas de Jean I^{er}, archevêque de Trèves. Ajoutons que le style du saint Pierre du revers se rapproche bien plus de celui du saint Pierre des monnaies de Trèves que de celui du saint Pierre des monnaies de Toul ou des pièces Novi-Castri ; la clef notamment est unique, tandis qu'elle est double sur les pièces Novi-Castri.

Evêques de Metz.

Etienne de Bar, 1120-1163.

Pièces frappées à Epinal.

Droit : Croix cantonnée de deux besants et de deux roses formées de points, entre deux grenetis: STEFANI.

Revers : Oratoire tristylo. Entre deux grenetis : S-PINAL.

883 pièces argent, poids moyen : 63 centigrammes.

C'est la pièce figurée dans Rolin (1), planche 3, n° 18. C'est le type dominant de notre trésor, et de beaucoup. C'était aussi le type dominant du trésor de Charmes où il était représenté par 209 pièces. Cette abondance

(1) Op. cit.

n'a pas lieu de surprendre quand on considère la longue durée du règne d'Etienne de Bar, quarante-trois années pendant lesquelles cette monnaie aura pu être frappée. C'est, en effet, le nom de l'évêque que nous voyons dans le STEFANI inscrit sur un des côtés, et non pas le nom de saint Etienne, patron de l'évêché de Metz. Nos 883 exemplaires offrent quelques différences, notamment les points qui forment les roses sont plus ou moins gros et plus ou moins rapprochés, mais nous n'avons pas cru cela assez important pour faire de chaque variété une classification à part. Il n'en est pas de même du type suivant :

Droit : Croix cantonnée de deux besants seulement ; entre deux grenelis : SPINAL.

Revers : Oratoire tristyle, mais tout différent de celui de la monnaie précédente. Entre deux grenelis : SPINAL ; une étoile.

9 pièces argent, poids moyen : 64 centigrammes.

C'est exactement la pièce figurée dans Rolin (1), planche 3, figure 17, et qui comptait huit exemplaires dans le trésor de Charmes. Le type en est très barbare, presque carlovingien, et probablement appartient à une époque antérieure à celle du type précédent. Il est possible, puisque nous avons ici SPINAL des deux côtés et que rien ne désigne spécialement Etienne de Bar, que cette monnaie remonte plus haut que le règne de cet évêque. Nous attribuons au règne d'Etienne de Bar la pièce suivante, sur la foi de M. de Saulcy.

Droit : Buste de saint Etienne : S. (Steph) AN 9.

Revers : Croix non cantonnée ; inscription illisible.

(1) Op. cit.

Une pièce argent, pesant 66 centigrammes.

C'est certainement la pièce figurée dans l'ouvrage de M. de Saulcy (1), planche 1, n° 25.

Théodoric III, 1164-1171.

Droit : Buste de saint Etienne à gauche : **TE(o)**
DORI (c) 9.

Revers : Croix cantonnée d'une rose formée de points et d'un croissant, Entre deux grenetis : **ME.TENSIS.**

Une pièce argent, pesant 80 centigrammes.

C'est la pièce figurée dans l'ouvrage de M. de Saulcy, planche 3, n° 97. Notre exemplaire a été surfrappé et la légende du droit est peu lisible. Toutefois le T initial, bien net, joint au type, ne peut laisser aucun doute.

Frédéric de Pluoise, 1171-1179.

Droit : Buste de saint Etienne à gauche : **FR (ider)**
IC9.

Revers : Croix cantonnée d'une rose formée de points et d'un croissant : **METEN (sis).**

Une pièce argent, pesant 70 centigrammes.

C'est le type figuré dans l'ouvrage de M. de Saulcy (supplément, planche 3, fig. 99). Mais la pièce de M. de Saulcy semole une obole ou un petit denier, tandis que la nôtre est un grand denier. Depuis la publication des « recherches sur les monnaies des évêques de Metz » les pièces de Frédéric de Pluoise sont devenues communes.

Bertram 1179-1212.

Droit : L'évêque, vu de profil, les mains jointes :
BERTR-ANN9.

(1) *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz.*

Revers : Main bénissant posée sur une croix ; grenetis. Dans les quatre cantons de la croix : ME-TE-NS-IS.

29 pièces argent, poids moyen 71 centigrammes.

C'est la pièce figurée dans l'ouvrage de M. de Saulcy, planche 1, fig. 29.

La même, croix cantonnée d'un besant, fig. 30 de M. de Saulcy. 11 pièces argent ; poids moyen 68 centig. Le besant est tantôt dans le canton gauche, tantôt dans le canton droit supérieur de la croix.

3^e Type. Les mains sont énormes, et il y a une rose derrière le col de l'évêque. C'est le type figuré dans le supplément de M. de Saulcy, planche 3, fig. 104. 3 pièces argent ; poids moyen 71 centigrammes.

4^e Type. Il y a derrière la tête de l'évêque un croissant dont la concavité est tournée vers le côté extérieur de la monnaie. Nous n'avons point vu cette variété dans M. de Saulcy. 2 pièces argent ; poids moyen 71 centigrammes.

Nous attribuons à l'évêché de Metz la pièce suivante, que nous croyons inédite.

Droit : Buste d'évêque mitré à gauche : SC-T (sanctus).

Revers : Main tenant une crosse : STE... (Stephanus ?)

Une pièce argent, pesant 60 centigrammes.

Il faut, pour avoir la légende complète, lire l'inscription du revers après celle du droit. Le nom de saint Etienne nous semble un indice suffisant pour rattacher cette pièce à l'évêché de Metz. D'ailleurs, le type du revers existe sur quelques pièces décrites et figurées par M. de Saulcy (1), mais avec d'autres légendes et

(1) Par exemple au supplément, planche 2, fig. 54 à 62.

jamais avec un droit semblable au nôtre. Dans la pensée que notre pièce pourrait bien être inédite, nous en donnons la gravure au n° 1 de notre planche. A quel évêque peut-on l'attribuer ? à Etienne de Bar ? Nous manquons d'éléments pour résoudre cette question d'une manière certaine.

Pièces de l'évêché de Metz frappées à Sarrebourg.

Droit : Buste barbu à droite. S. (1) PA-VLVS.

Revers : Croix cantonnée de deux croissants à trois cornes et de deux étoiles. Entre deux grenetis : SAREBORG.

Une pièce argent, pesant 70 centigrammes.

Le type de cette pièce est extrêmement fin et artistique. Bien qu'il ait quelque rapport avec celui de la pièce figurée par M. de Saulcy, sous le n° 53, il nous a semblé inédit; en effet, sur les autres pièces analogues déjà publiées, le buste est tourné à gauche, tandis qu'il l'est à droite sur notre pièce. C'est ce qui nous a engagés à en donner la gravure. Voir notre planche n° 2.

C'est uniquement l'autorité de M. de Saulcy qui nous fait rapporter à Sarrebourg les pièces suivantes, d'un type extrêmement barbare et dont les légendes sont à peu près illisibles. Mais la comparaison de ces pièces avec celles figurées par M. de Saulcy et attribuées par lui à Sarrebourg montre une analogie évidente.

Droit : Buste barbu à gauche; entre deux grenetis, légende illisible.

Revers : Croix non cantonnée; entre deux grenetis légende illisible.

3 pièces argent; poids moyen, 60 centigrammes.

(1) Cet S porte une espèce de boucle transversale que l'on n'a pu figurer typographiquement.

Ce sont les types figurés par M. de Saulcy sous les n^{os} 51 et 52, planche 2^e.

Les pièces suivantes sont semblables, sauf le buste tourné à droite, ce qui constitue une variété inédite.

Droit : Buste barbu à droite ; entre deux grenetis légende illisible.

Revers : Croix non cantonnée ; entre deux grenetis légende illisible.

3 pièces argent ; poids moyen 57 centigrammes.

Enfin une pièce offre un buste tourné à gauche, non barbu, d'un type si grossier qu'il ressemble à un museau d'animal. Ici encore, il y a entre deux grenetis une légende indéchiffrable, au droit et au revers. Le champ du revers est occupé, comme sur les pièces précédentes, par une croix un peu pattée non cantonnée.

Evêques de Toul.

Pierre de Brixey, 1168-1191.

Pièces frappées à Toul.

1^o *Droit* : Un buste mitré tourné à gauche et tenant une crosse : PETR (us).

Revers : Edifice religieux tristyle flanqué de deux tours : (Tu) LLI.

Une pièce argent, pesant 50 centigrammes seulement.

C'est le type décrit et figuré par M. Robert (1), mais notre pièce semble beaucoup plus petite ; elle n'a que 15 millimètres de diamètre, au lieu de 18 à 20 qu'a celle de M. Robert. La nôtre paraît aussi mieux con-

(1) *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, p. 27 et planche III, fig. 1.

servée ; le surhuméral est très net ; le faire est en général fin et artistique, ce qui, joint à la rareté de cette pièce, nous a engagés à en donner la gravure sous le n° 3.

2° *Droit* : L'évêque de profil à gauche : PETRVS.

Revers : Une main tenant une crosse : TVLLI.

287 pièces argent ; poids moyen, 64 centigrammes.

Ces 287 pièces appartiennent aux deux types figurés dans l'ouvrage de M. Robert (1), c'est-à-dire que, outre la différence générale de type, le mot TVLLI est tantôt précédé d'un point, tantôt au contraire ce point manque. De plus, sur quelques pièces, ce mot est précédé d'une rose formée de points, comme on le voit au n° 7 de M. Robert ; du reste ce n° 7 est fort différent de nos pièces, puisqu'il offre le même type, la main tenant la crosse, au droit comme au revers. Sur une pièce, nous avons lu TVLLIO au lieu de TVLLI.

Pièces frappées à Liverdun.

Droit : Château fort, avec la légende PETRVS.

Revers : Un poisson en pal avec la légende LIVI-RDVN ou LVVI-RDVN, tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant les différents exemplaires, absolument semblables du reste.

16 pièces argent ; poids moyen, 63 centigrammes.

C'est la pièce figurée dans l'ouvrage de M. Robert planche IV, n° 2.

Une de nos pièces offre une surfrappe assez curieuse : le type du revers surcharge le droit, et les deux légendes se confondent.

(1) *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, planche III, fig. 4 et 5.

Notre trouvaille ne contenait aucun exemplaire de l'autre type, celui où le poisson est en fasce et où le nom de Liverdun est orthographié LIBE-RDVN.

La présence de ce poisson sur les pièces de Liverdun n'a point encore été expliquée. On ne saurait y voir un emblème municipal, puisque plus tard les armoiries de cette ville furent tout autres. Il est probable que ce poisson est le symbole du droit de pêche qu'à cette époque l'évêque de Toul se réservait encore dans la Moselle. Quelques années plus tard, Mathieu de Lorraine accordait dans une charte aux habitants de Liverdun le droit de pêche sous certaines réserves, notamment, en cas de prise d'un saumon, la moitié devait revenir à l'évêque (1). On peut en conclure qu'auparavant les gens de Liverdun n'avaient point ce droit de pêche et qu'ils devaient à leur seigneur, non pas la moitié du saumon, mais le saumon tout entier. Il est possible que le poisson qui figure sur nos monnaies soit ce fameux saumon, symbole de la grande pêche, vrai morceau de roi que le seigneur avait toujours pris soin de se réserver en tout ou en partie, mais il faut avouer que l'image, telle que l'a faite l'artiste du xiii^e siècle, ne répond guère au signalement que l'ichthyologie donne des salmonidés.

Nous rapportons à Liverdun et à l'époque de Pierre

(1) « Item pourront ceulx de Liverdun peschier en la rivière de Liverdun jusques au menton sans nef, sans grant naxes (nacelle), sans royes et sans filets, fors que de truble (trouble), et se ils prenoient saumont, la moitié seroit à Monsignour l'Evesque et l'autre moitié au prenour. » *Les Communes de la Meurthe*, par H. Lepage, tome 1^{er}, page 601, colonne 2, tiré de la *Revue d'Austrasie*.

de Brixey, suivant l'exemple de G. Rolin, les pièces portant au revers un château-fort avec la légende NOVICASTRI. Ces pièces se sont en effet toujours trouvées unies aux précédentes, avec lesquelles elles présentent des analogies de type évidentes. Il est bien vrai que NOVVMCASTRVM pouvait être aussi à cette époque le nom latin de Neufchâteau (Vosges), mais s'il s'agissait de ce Neufchâteau, on ne voit pas qui aurait pu alors y frapper ces monnaies. Les évêques de Toul n'avaient aucun droit temporel sur cette ville. Les ducs de Lorraine qui, dès cette époque, avaient soit seuls, soit en concurrence avec des seigneurs locaux, la possession du château fort de Neufchâteau, auraient sans doute tenu à bien affirmer leurs droits encore assez précaires et contestés par un dangereux voisin, le comte de Champagne, en mettant sur les monnaies qu'ils auraient fait frapper dans leur château d'acquisition récente, sinon leur effigie ou leur chiffre, au moins un cavalier armé, comme on le voit sur les monnaies sorties quelques années plus tard de cet atelier monétaire, en tous cas un type militaire et chevaleresque, et non un type religieux tel que la figure de saint Pierre. C'est en effet le buste de saint Pierre qui se trouve au droit des monnaies portant au revers NOVICASTRI, et G. Rolin, que M. Henri Lepage a trop fidèlement reproduit dans sa *Statistique de la Meurthe* (1), a tort de dire que c'est le buste de l'évêque portant le surhuméral. Ce qu'il a pris pour cet ornement distinctif des évêques de Toul est une pure apparence, due aux plis du vêtement. D'ailleurs, les deux clefs que le personnage élève en

(1) Deuxième partie, page 310.

l'air, ne sauraient appartenir à l'évêque ; c'est là l'attribut ordinaire et exclusif de saint Pierre. Maintenant il est bien possible que la légende PETRVS, où *sanctus* fait défaut, et qui se lit autour du buste, désigne l'évêque Pierre de Brixey et non saint Pierre ; peut-être désigne-t-elle à la fois, par une confusion voulue, l'évêque et son saint patron. Mais c'est bien l'image de saint Pierre. Or saint Pierre est non-seulement le patron de Pierre de Brixey, mais encore le patron de Liverdun, comme l'affirme le pouillé du diocèse de Toul (1). Saint Eucaire est le patron de la collégiale fondée par le même Pierre de Brixey dans l'église de Liverdun, mais c'est saint Pierre qui est le patron de la paroisse.

Reste la difficulté consistant à expliquer NOVVM-CASTRVM par LIVIRDVNVM. Nous reproduisons ici l'explication de G. Rolin, que nous acceptons presque entièrement. Pierre de Brixey avait fait rebâtir le château-fort de Liverdun, et il attachait à cet événement la plus grande importance, s'en faisant un véritable titre de gloire, à en juger par les termes emphatiques dont il se sert en mentionnant dans des actes où cela n'était pas indispensable, ce qu'il considérait sans doute comme l'œuvre capitale de son règne. Nous voulons parler du préambule de la charte d'affranchissement donnée par Pierre de Brixey aux habitants de Liverdun en 1178, antérieurement à la loi de Beaumont (2), et du préambule de la charte de 1183, par laquelle le même

(1) Tome I^{er}, p. 273.

(2) Traduction française de la *Revue d'Austrasie*, reproduite par H. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, deuxième partie, page 306.

évêque fait une fondation en faveur du monastère de Rengéval (1). Il est probable que Pierre de Brixey aura saisi encore d'autres occasions de rappeler d'une manière éclatante et de transmettre à la postérité le grand événement de la réédification du château de Liverdun. Quoi d'étonnant à ce qu'il ait joint au nom de LIVIRDVNVNVM celui de NOVVM CASTRVM, ce dont nous avons tant d'exemples analogués dans les chartes de cette époque, et que même il ait mis NOVVM CASTRVM tout seul, essayent peut-être, comme le pense G. Rolin, de substituer au nom antique du lieu cette dénomination moderne qui par la suite n'a point prévalu ?

Les lieux assez nombreux s'appelant encore aujourd'hui « Neufchâteau », « Neufchâtel », « Chateauneuf », ne sont qu'un faible reste d'une foule d'autres semblables, pour lesquels le nom primitif a fini par reprendre le dessus et par effacer le souvenir d'une vicissitude passagère de l'existence du lieu. Il en a été sans doute ainsi pour Liverdun. La tentative de Pierre de Brixey pour substituer au nom antique particulier une dénomination nouvelle commune, a échoué, mais il est probable que le nom nouveau aura persisté un certain temps, au moins pendant tout le reste du règne de notre évêque, ainsi qu'en fait foi le nombre considérable des monnaies où Liverdun s'appelle NOVVM-CASTRUM. En général, et en particulier dans le trésor de Saulxures, le nombre de ces pièces est bien plus grand que celui des monnaies à la légende LIVIRDVN,

(1) Traduite par Henri Lepage, *les communes de la Meurthe*, tome I^{er}, page 599.

ou LIBERDVN., ce qui n'a rien d'étonnant. C'est en 1168 que l'empereur Frédéric Barberousse concède à Pierre de Brixey le droit de frapper monnaie à Liverdun, et en 1178, la réédification du château est terminée, puisque la première des chartes que nous venons de citer, et qui porte cette date, en parle comme d'un fait accompli. C'est donc pendant dix ans tout au plus qu'on aura frappé les monnaies LIVIRDUN ou LIBERDUN, tandis que les monnaies NOVICASTRI auront pu être frappées de 1178 au plus tard à 1193, date de la mort de Pierre de Brixey, c'est-à-dire pendant quinze ans au moins, et Pierre de Brixey a, en général, beaucoup frappé monnaie, comme le témoignent le grand nombre de pièces émanées de l'atelier de Toul et qui lui appartiennent incontestablement. Il est possible aussi qu'on ait continué à frapper les pièces NOVI CASTRI sous les successeurs de Pierre de Brixey, puisque le type de ces monnaies n'avait rien d'absolument personnel à cet évêque.

Une circonstance curieuse permet de supposer qu'il en a été ainsi. M. Laurent cite (1) plusieurs pièces fort remarquables de la trouvaille de Diarville, absolument identiques aux nôtres pour le revers, qui porte le château-fort avec la légende NOVICASTRI, mais dans lesquelles la figure et la légende du droit sont quelque peu modifiées, de manière à faire voir la figure de l'évêque Renauld de Senlis, et à faire lire en partie RINALDVS au lieu de PETRVS. Au premier abord, ces pièces semblent fournir un argument péremptoire

(1) *Notice sur une découverte de monnaies lorraines faites à Diarville*, p. 12 et planche II, nos 13, 14 et 15.

contre notre attribution à Liverdun des pièces NOVICASTRI. En effet, il s'agit là d'une falsification, d'un trompe-l'œil imaginé pour faire croire que ces monnaies sont des monnaies de l'évêque Renaud de Senlis, ou pour faire croire que les monnaies NOVICASTRI appartiennent à cet évêque. C'est donc que ce n'était pas Renaud de Senlis, et, par conséquent, pas l'évêque de Toul qui frappait monnaie dans cet énigmatique NOVVM CASTRVM. On ne comprend pas, en effet, quel intérêt on peut avoir à se contrefaire soi-même.

Il est bien possible que ce ne soit là en somme qu'un accident, une inadvertance ou un jeu du graveur, car ces pièces sont extrêmement rares. Sur nos 280 pièces, pas une seule n'offre la trace de la moindre altération de la figure et de la légende. Mais il est possible aussi qu'il faille tirer de cette tentative faite pour confondre deux types différents la preuve que ces deux types étaient, en effet, et devaient rester différents, bien que NOVVMCASTRVM appartint, comme TVLLVM, à l'évêché de Toul et à Renaud de Senlis. Pierre de Brixey, nous venons de le voir, avait octroyé aux habitants de Liverdun une charte où il leur concède un grand nombre de privilèges. Certes, le droit de frapper monnaie n'y figurait point, et l'évêque suzerain se le réservait entièrement. Mais nous voyons qu'il met à la charge de la commune les réparations des murs du château, dont il lui confie la garde (1). Sans doute, ces charges n'allaient point sans certains avantages qui les compensaient. Le château devenait comme une pro-

(1) Voir *Statistique de la Meurthe*, deuxième partie, page 307.

priété municipale, et il est possible que, pour mettre la monnaie qu'il faisait frapper à Liverdun d'accord avec l'esprit de la charte qu'il avait octroyée aux habitants de cette ville, l'évêque ait donné à cette monnaie un caractère purement municipal, n'y faisant figurer que saint Pierre, patron de la paroisse, et mettant comme légende autour du château agrandi non plus son nom à lui, PETRVS, mais seulement le nom du château lui-même, reconstruit et renouvelé, NOVVMCASTRVM. Ce caractère presque entièrement municipal de la nouvelle monnaie de Liverdun, se sera maintenu jusqu'à Renauld de Senlis, qui aura essayé timidement, et comme par fraude, de faire porter à saint Pierre sa propre livrée, à moins que cette légère altération ne soit pas son fait, mais seulement le fait du graveur, courtisan qui aura voulu flatter son prince. De nouvelles chartes octroyées aux habitants de Liverdun par les successeurs de Renauld de Senlis (nous en connaissons de Giles de Sorcy et de Thomas de Bourlémont), auront empêché cette espèce d'usurpation de poursuivre son cours et de triompher définitivement. Il est même possible qu'à la suite de ces chartes, les évêques de Toul aient renoncé à exercer leur droit de frapper monnaie à Liverdun, même une monnaie anonyme, car cet atelier monétaire ne donne plus signe de vie à la fin du moyen-âge.

Voici la description de nos pièces NOVICASTRI :

Droit : Buste de saint Pierre à droite, tenant deux clefs : PET-R9.

Revers : Un château fort : NOVICASTRI.

Environ 200 pièces argent, pesant en moyenne 69 centig., correspondant aux fig. IV et V de

M. Robert (1). Nous n'avons point dénombré à part les variétés de ce type consistant dans la présence d'une rose au bas du château et d'un croissant derrière la tête de saint Pierre; une autre variété encore consiste dans la présence d'une rose remplaçant le signe abrégé θ qui se trouve après l'R de PETR θ .

Une pièce surfrappée présente l'édifice des deux côtés; sur une autre, la légende du droit semble manquer.

Trois pièces de notre trouvaille, les plus curieuses peut-être, semblent venir confirmer de la manière la plus heureuse l'attribution des pièces NOVICASTRI aux évêques de Toul, et, en particulier, à Pierre de Brixey. Ces pièces offrent, en effet, au revers le buste de saint Pierre tenant deux clefs, presque entièrement semblable à celui qui se trouve sur les pièces NOVICASTRI, et entouré, ici aussi, de la légende PETRVS. Au droit, nous avons un buste d'évêque vu de face, tenant une crosse, tout à fait analogue au buste de saint Dié, tel qu'il figure sur les monnaies du chapitre de cette ville, encore avec la légende PETRVS. Evidemment, pour que la répétition de la légende PETRVS au droit et au revers ait un sens, il faut admettre que ce mot désigne au droit l'évêque, au revers saint Pierre. Or, parmi les évêques de cette époque et de la région, nous ne voyons que Pierre de Brixey qui porte le nom du prince des apôtres. Mais, si ces pièces appartiennent à Pierre de Brixey, il est bien probable que les pièces NOVICASTRI, qui offrent, sauf la légende, un revers presque exactement semblable, lui appartiennent aussi. Il est même

(1) *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, planche IV.

possible que, malgré l'absence des légendes LIBERDVN ou NOVICASTRI, il faille, à cause de saint Pierre, admettre que ces pièces ont été frappées à Liverdun, dont saint Pierre était le patron. Quant au buste de l'évêque, analogue au buste de saint Dié, c'est une ressemblance voulue pour donner cours à ces monnaies dans le district de Saint-Dié.

Nos trois pièces ne sont pas identiques. Voici les différences que nous y avons constatées :

Deux se ressemblent assez entre elles comme types, et peuvent être décrites simultanément.

Droit : Buste d'évêque vu de face, la tête nue, tenant une crosse de la main droite et un livre de la main gauche (Pe) TRV.

Revers : Buste de saint Pierre à droite, tenant deux clefs : PETRVS.

2 pièces argent, pesant, la première, 70, la deuxième, 80 centigrammes.

Sur la première pièce, qui figure au numéro 4 de notre planche, une rose formée de points se trouve au-dessus de la crosse, séparant les lettres PE, qui sont effacées, du reste de la légende TRV. Dans la seconde pièce, dont nous donnons seulement le revers sous le numéro 4 bis, la légende PETRVS, dont la première lettre seule est bien visible, se lit à partir des clefs et à rebours, tandis que sur la première pièce elle se lit à partir du dos de saint Pierre.

La troisième pièce que l'on trouvera au n° 5 de notre planche, est d'un type très différent comme dessin. La légende du droit, dont on ne lit bien que les deux dernières lettres, est (PETR)VS, et non plus PETRV. Au revers, le buste de saint Pierre est tourné vers la gauche, et on lit, de gauche à droite, (PE)T(R)VS.

Mathieu de Bitche, 1198-1206 ou 1207.

Nous attribuons à cet évêché les monnaies dont un type figure à notre planche sous le n° 6. Les types sont d'une extrême barbarie, et les légendes du droit presque indéchiffrables, peut-être avec intention, Mathieu de Bitche étant un usurpateur et ayant craint de s'affirmer d'une manière trop éclatante. Cet aspect confus du droit tranche avec la netteté du revers, qui est l'édifice caractéristique avec la légende TVLLI, et montre qu'il s'agit incontestablement d'un évêque de Toul. Il est impossible de lire au droit les noms de PETRVS, de RINALDVS ou de CONRAD, seuls évêques de Toul à peu près contemporains, à qui ces monnaies pourraient appartenir. Nous croyons donc qu'il faut, à l'exemple de M. Laurent (1), attribuer ces monnaies à l'évêque Mathieu de Bitche, dont le règne est intermédiaire entre ceux de Pierre de Brixey et de Renauld de Senlis, et n'a pas duré moins de sept ou neuf ans. Jusqu'à M. Laurent, on déclarait que des monnaies de Mathieu de Bitche n'étaient point parvenues jusqu'à nous. Il est toujours présumable, à moins de documents contemporains affirmant positivement le contraire, qu'un souverain ayant régné un espace de temps appréciable, a frappé monnaie, et puisque nous avons des monnaies de Pierre de Brixey et de Renauld de Senlis, nous devons en avoir aussi de Mathieu de Bitche. Dans le trésor de Diarville, ces monnaies, que M. Laurent attribue à Mathieu de Bitche, se trouvaient mélangées à des

(1) *Notice sur une découverte de monnaies lorraines à Diarville*. Extrait des Annales de la Société d'émulation des Vosges, tome XI, 3^e cahier, 1863.

monnaies de Pierre de Brixey et de Renauld de Senlis, dont elles diffèrent par le type et la légende. Il y avait dans ce rapprochement un argument puissant en faveur de l'attribution faite par le savant directeur du musée d'Epinal. Le trésor de Saulxures est moins probant, puisqu'il ne contient pas, comme celui de Diarville, de monnaies de Renauld de Senlis. Mais il en contient de Pierre de Brixey, et les autres monnaies épiscopales de Toul qui s'y trouvent ne peuvent appartenir qu'au successeur de cet évêque. Nos pièces s'accordent de tout point avec la description et les figures de celles trouvées à Diarville, telles qu'on les voit dans la brochure de M. Laurent. En voici la description :

Droit : Buste d'évêque crossé et mitré, tourné vers la gauche ; une étoile derrière le col de l'évêque. P'-N-AHE.

Revers : Edifice religieux tristyle, flanqué de deux tours : TVLLI.

5 pièces argent, poids moyen : 73 centigrammes.

C'est la pièce figurée dans Laurent, op. cit., planche 1, fig. 7, et que nous donnons au n° 3 de notre planche, à cause de son importance, bien qu'elle ne soit pas inédite. C'est aussi évidemment la pièce citée par M. Robert, op. cit., page 48 et planche VII, fig. 6, et attribuée par lui à Amédée de Genève. L'éminent numismate, à qui les antiquités de Toul sont redevables d'une si haute illustration et que nous ne combattons ici qu'à regret, lit la légende du droit à partir de la tête de l'évêque. : AME-D'. Il prend l'H pour un M, et ne tient pas compte de l'N final, qui probablement n'était pas visible sur l'exemplaire qu'il a eu à sa disposition. Il nous semble que l'attribution de M. Robert, déjà

ébranlée par la trouvaille de Diarville, devient encore plus suspecte en présence de la trouvaille de Saulxures. En effet, le règne d'Amédée de Genève se place de 1320 à 1330, plus d'un siècle après les monnaies les plus modernes de notre trouvaille. Il faudrait admettre un siècle d'intervalle qui ne serait représenté par aucune monnaie ; cela n'est guère vraisemblable. Le trésor de Diarville contenait des Renauld de Senlis ; le nôtre ne va pas même jusque-là ; il s'arrête à l'an 1212, et il renfermerait des pièces postérieures à cette date de plus d'un siècle ! Cela nous semble impossible à soutenir. D'ailleurs, l'interprétation que donne M Robert de la légende du droit n'est pas exacte. Il y a certainement un N entre P' et AHE, et l'H d'AHE est bien un H, et non un M ou un N. De plus, la lettre qui, pour nous, est la première de la légende, que nous commençons à lire à partir du buste de l'évêque, n'est pas un D, mais un P. dont le jambage, au-dessous de la boucle, est extrêmement court. Nous traduisons, comme M. Laurent, ce P, suivi d'une espèce de boucle qui ressemble beaucoup au sigle (9) abrégatif de VS sur les monnaies du temps, par P (ræposit) VS. On sait en effet que Mathieu de Bitche était grand prévôt (præpositus) du chapitre de Saint-Dié. Il usurpa l'évêché de Toul, et cette usurpation ne fut sanctionnée par une élection que deux ou trois ans plus tard. C'est à cette courte période qu'appartiendraient ces monnaies où Mathieu de Bitche ne prend pas le titre d'évêque, mais seulement celui de prévôt.

Quant au reste de la légende, nous le lisons MAHE. L'M est fait comme un N, mais ce n'est pas là une difficulté ; il en est souvent ainsi, et M. Robert lui-même

traduit par un M l'H de notre légende, lettre qu'on peut bien prendre pour un N, mais point du tout pour un M. M. Laurent pense que le nom de Mathieu n'est indiqué que par la lettre initiale, et il voit dans les lettres qui suivent, et qui sont indéchiffrables sur les exemplaires dont il donne la figure, quelque chose comme PHE (1), ce qui signifierait *Lohe* (*regie*), et indiquerait l'origine de Mathieu, qui appartenait à la maison de Lorraine, étant fils du duc Ferry de Bitche. Nous croyons qu'il faut lire ces lettres AHE, et y voir tout simplement la suite du nom de l'évêque, MAHE, ce qu'il faudrait vraisemblablement compléter ainsi, MAHE (VS), avec une terminaison latine. C'est la forme romane du nom de Mathieu, au lieu de MATHEVS. La chute du T est un des phénomènes les plus ordinaires, les plus réguliers, p. ex. douer de *dotare*, muer de *mutare*, ron-l de *rotundus*. La forme savante Mathieu aura reparu victorieusement au xvi^e siècle, mais la forme populaire Mahieu a subsisté comme nom de famille. On sait que le duc de Lorraine Mathieu I^{er} se nomme MAHVS sur son denier de Nancy. La chronique de Richer, qui donne de si curieux détails sur la vie mondaine et criminelle de notre évêque, l'appelle *Maheu*. Nous ne savons où M. Laurent a trouvé la forme *Mahère*, qui, depuis lui, est le nom dont on se sert généralement pour désigner Mathieu de Bitche. Mahier, ou Maher, et en latin Maherus, d'où on écrit à tort en français Mahère, avec un e muet à la fin, est peut-être aussi une forme dérivée de Mathieu. Qu'elle s'applique légitimement ou non à notre évêque, il n'est pas nécessaire d'y recourir pour expliquer les légendes de ses monnaies.

(1) Ce que nous sommes forcés de figurer ici par un P, serait un L conjugué avec un O.

M. Robert semble infirmer lui-même l'attribution qu'il fait à Amédée de Genève d'une pièce semblable aux nôtres, en attribuant à Conrad Probus une autre pièce, d'un type presque absolument identique. C'est celle qui figure dans son ouvrage à la planche VI, n° 3. M. Robert suppose qu'il y a un C effacé avant notre D, qu'il prend pour un O. Il suppose aussi un R effacé entre l'N et l'A, lit l'H comme s'il y avait D, et explique sans doute l'E final par la première lettre du mot *Episcopus*. Outre l'inexactitude de la lecture, à laquelle M. Robert a probablement été conduit par l'état fruste de la pièce qu'il a eue sous les yeux, mais que nos pièces, plus lisibles, et d'ailleurs en tout semblables à la pièce de M. Robert, démontrent de la manière la plus nette, il faudrait admettre un type absolument isolé au milieu de la numismatique de Conrad. Les monnaies ordinaires de cet évêque, bien connues, sont tout autres : l'évêque n'y porte point la crosse ; il étend les mains pour bénir. Nous croyons donc qu'il faut encore restituer à Mathieu de Bitche cette pièce, comme la pièce planche VII, fig. 6, attribuée à Amédée de Genève.

Le trésor de Diarville contenait d'autres pièces de Mathieu de Bitche, d'un type analogue aux nôtres, et absolument inséparables du premier type que nous venons de décrire. Sur ces pièces Mathieu prend le titre d'évêque. Les premières lettres de la légende sont EP (iscopus) ou IP (iscopus). Ces lettres se refusent absolument à la lecture que M. Robert voudrait faire de CONRAD ou d'AMED, puisque notre mystérieuse lettre, le P', qui est celle qu'on peut prendre pour un D ou pour un O, fait défaut ici.

Notre trésor contient deux pièces de Mathieu de

Bitche, où il n'y a point d'étoile derrière la tête de l'évêque. Ce type correspond au n° 5 de la planche 1^{re} de M. Laurent.

2 pièces argent, poids moyen : 70 centigrammes.

Nous décrivons ici une monnaie épiscopale anonyme de notre trouvaille, à cause de l'analogie de l'édifice religieux qui y figure au revers, avec l'édifice qu'accompagne la légende TVLLI.

Droit : Evêque debout, vu à mi-corps, mitré, portant le pallium, tenant de la main gauche une crosse et de la droite une palme ? grenetis. Pas de légende, au moins apparente.

Revers : Edifice religieux flanqué de deux tours, grenetis. Pas de légende, au moins apparente.

Une pièce argent.

Nous en donnons la gravure au n° 7 de notre planche.

Une autre pièce de notre trésor, ne présentant avec celle-ci que quelques différences dans la gravure, qui est beaucoup plus barbare, doit être également rapportée à ce type.

Une troisième pièce, sur laquelle l'édifice religieux du revers est presque identique à celui des deux premières pièces, offre cette différence d'une légende accompagnant l'édifice. On n'en peut lire que quatre lettres, HORT ou HORI, à gauche, sous le grenetis. Serait-il possible de lire BORC, et de voir encore dans cette pièce une monnaie de l'évêché de Metz frappée à Sarrebourg ? Au droit on voit un buste de face, tête nue, la main gauche tenant un livre, le corps couvert de vêtements rendus d'une façon si raide et si barbare qu'on

jurerait voir un édifice. Des deux côtés de la tête on lit.... C-TVS (prob^t SANCTVS). Le C et le T sont peu visibles et les deux jambages de l'V ne se rejoignent point. Nous donnons également la gravure de cette curieuse pièce au n° 8 de notre planche, espérant que d'autres numismates, plus savants ou plus heureux que nous, pourront peut-être lui trouver une attribution.

Monnaies du chapitre de Saint-Dié.

Droit : Buste de saint Dié de face, la tête nue, portant le pallium, tenant un livre de la main gauche et une crosse de la main droite. La légende suivante se lit de droite à gauche à partir de la tête du saint : SS-C — (sanctus).

Revers : Croix ancrée, non cantonnée. Entre deux grenetis : DEODAT9 (Deodatus).

13 pièces argent ; poids moyen, 66 centigrammes.

Ce type est complètement inédit, aussi en donnons-nous la figure au n° 9 de notre planche.

Il en est de même du type suivant, que nous donnons également, sous le n° 10.

Droit : Saint Dié vu de face, plus qu'à mi-corps, la tête nue, portant le pallium, tenant un livre et une crosse. Dans le champ, à droite de la tête, une étoile. Sans légende.

Revers : Croix ancrée, non cantonnée. Entre deux grenetis : DEODAT9 (Deodatus).

9 pièces argent ; poids moyen, 72 centigrammes.

Le droit est très fin, très artistique ; le revers au contraire est d'un travail très grossier, barbare.

Une 10^e pièce présente la variété suivante : l'étoile, au lieu de se trouver dans le champ, à droite, se trouve à la base du droit, à la naissance du corps de l'évêque.

Le type suivant se rapproche d'une pièce figurée dans l'ouvrage de M. Maxe Werly (1) (Saint-Dié, n° 27), mais présente en même temps quelques différences notables. En voici la description :

Droit : Buste de saint Dié, comme précédemment : DEODAT (un croisillon). Ce croisillon n'existe pas sur la figure de M. Maxe Werly.

Revers : Croix non cantonnée (dans la figure de M. Maxe Werly, la croix est de forme différente et elle est cantonnée de deux besants.) Entre deux grenetis : SANCTVS (un croisillon), qui est remplacé par un besant dans Maxe Werly.

Une pièce argent, pesant 65 centigrammes.

Quant au type suivant, il correspond exactement à celui figuré dans l'ouvrage de M. Maxe Werly (Saint-Dié, n° 28.) En voici la description :

Droit : Saint Dié vu à mi-corps, portant le pallium, tenant un livre et une crosse. DEODATV.

Revers : Croix non cantonnée. Entre deux grenetis : SANCTVS.

Une pièce argent, pesant 65 centigrammes.

La similitude du type nous engage à classer encore ici la pièce suivante, bien que ses légendes incomplètes ne puissent nous donner une certitude entière.

Droit : Buste d'évêque, la tête nue, les cheveux figurés par des points, portant le pallium, tenant une crosse

(1) *Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié.*

de la main droite. Dans le champ, à droite de la tête, une étoile. Entre deux grenetis : DE..... (une étoile.)

Revers : Croix pattée, cantonnée de quatre besants.
Légende fruste.

Une pièce argent, pesant 60 centigrammes.

Il faut vraisemblablement rapporter à ce type, très barbare, une autre pièce de notre trésor qui semble analogue, mais qui est encore plus fruste, et où on ne lit même pas DE.....

Autre type, plus barbare encore :

Droit : Buste d'évêque portant le pallium, tenant un livre et une crosse ; légende fruste.

Revers : Croix pattée, non cantonnée. Entre deux grenetis : D... A... (un croisillon.)

2 pièces argent ; poids moyen, 50 centigrammes.

Nous rapportons enfin ici, à cause de la similitude du type, deux pièces qui sont restées pour nous une énigme.

Droit : Buste d'évêque portant le pallium, tenant un livre et une crosse. Dans le champ, à droite de la tête, on lit distinctement la lettre M.

Revers : Croix cantonnée d'une étoile ou d'un croisillon. Entre deux grenetis, on lit distinctement, sur une des pièces : APLND., sur l'autre : NRM. Nous croyons que, malgré la similitude presque complète du droit, il s'agit, en réalité, de deux types différents. Les inscriptions du revers ne sont pas identiques, et NRM ne peut point compléter APLND. Nous donnons la gravure du droit et des deux revers aux numéros 11 et 11 bis de notre planche, espérant appeler sur ces pièces l'attention des numismates et provoquer leurs explications.

Monnaies du chapitre de Remiremont.

Droit : Buste de saint Pierre à droite, les cheveux formés par deux lignes de points (ce n'est pas une couronne de perles comme le dit G. Rolin), et la barbe par une ligne de points, élevant avec ses bras recouverts d'un vêtement aux plis nombreux, rendus avec une précision singulière, une clef dont le panneton est divisé en deux parties par une cloison horizontale. Grenetis. Pas de légende.

Revers : Croix aux branches trifurquées à l'extrémité, cantonnée de deux besants et de deux ornements (sceptres terminés en forme de trèfle, d'après M. Maxe Werly); entre deux grenetis : ROMARIC. (Un point.)

97 pièces argent; poids moyen : 68 centigrammes.

Nous croyons pouvoir rapporter toutes ces pièces à la figure 9 (planche 9), de G. Rolin, et à la figure 19 (Remiremont), de M. Maxe Werly, malgré quelques petites différences de type. Nous rapportons à ces numéros toutes les pièces où les cheveux de St-Pierre sont figurés par des lignes de points, où la tête n'est pas nimbée, et où le panneton de la clef est divisé horizontalement en deux parties seulement. Il y a certainement là plusieurs types distincts, mais les différences en sont trop peu caractéristiques pour que nous ayons pu les décrire à part.

Si la tradition n'était pas que saint Pierre fut lié et non cloué sur sa croix, nous dirions que les prétendus sceptres terminés en forme de trèfle, cantonnement de la croix caractéristique des pièces de Remiremont, pourraient bien être des clous, rappelant le crucifiement du saint. Cette forme est en effet analogue à celle des clous

de la passion tels qu'on les trouve sur les anciens monuments de peinture et de sculpture. La baguette est très courte et va en s'amincissant par le bas. C'est donc un clou à tête trifurquée plutôt qu'un sceptre. Il est possible, après tout, que le graveur du XII^e siècle ait perdu de vue la particularité qui distinguait le supplice de saint Pierre de celui du Christ.

Outre nos 97 pièces, il faut en citer encore une qui présente cette variété d'une étoile à la base du droit, à droite, en dessous de l'anneau de la clef.

2^e type semblable au précédent, mais le panneton de la clef est divisé en quatre carrés égaux.

5 pièces argent, poids moyen : 68 centigrammes.

3^e type :

Droit : Buste de saint Pierre à droite, les cheveux et la barbe figurés par des points, la tête entourée d'un nimbe avec une étoile derrière le col, élevant une clef à panneton horizontalement bipartit. Grenetis. Sans légende.

Revers : Croix cantonnée comme précédemment : ROMARIC. (Une étoile.)

6 pièces argent ; poids moyen : 66 centigrammes.

C'est exactement la fig. 10 (Remiremont), de M. Maxe Werly.

4^e type : Semblable au 2^e, en ce que le panneton de la clef est divisé en quatre carrés ; mais les cheveux et la barbe sont d'un travail moins grossier, représentés par des traits et non plus par de simples points. Le grenetis du droit est peu visible sur la plupart des pièces, soit que la frappe ne l'ait pas bien fait ressortir, soit qu'il ait disparu par l'usure. C'est probablement le n^o 8 (planche 1), de G. Rolin, et le n^o 17 (Remiremont), de M.

Maxe Werly, bien que ces deux figures n'aient point de barbe, tandis que la nôtre en a une bien évidente.

14 pièces argent ; poids moyen : 67 centigrammes.

5° type, inédit.

Droit : Buste de saint Pierre à droite, chevelu et barbu, élevant une clef. Derrière le col de saint Pierre, un crois-sant dont la concavité est placée verticalement et tournée vers l'extérieur de la pièce ; devant la clef un anneau ; grenetis. Pas de légende.

Revers : Croix cantonnée comme précédemment. Entre deux grenetis : PE (une étoile) TR (Petrus) N° 12 de notre planche.

8 pièces argent ; poids moyen : 71 centigrammes.

6° type, inédit.

Droit : Buste de saint Pierre, semblable à celui du type précédent. PETR-V.

Revers : Croix cantonnée comme précédemment. Entre deux grenetis : RO.... N° 13 de notre planche.

2 pièces argent ; poids moyen : 60 centigrammes.

9° type, inédit.

Droit : Comme celui du type précédent.

Revers : Croix cantonnée de deux besants, d'un crois-sant et d'une étoile. Entre deux grenetis.... (une étoile dans un cercle) IC... N° 14 de notre planche.

Une pièce argent, pesant 34 centig. seulement.

Le cantonnement de cette pièce est semblable à celui des pièces de l'évêché de Metz ; néanmoins il n'y a aucun doute qu'il ne faille l'attribuer à Remiremont. M. de Saulcy déjà citait des pièces de Remiremont ayant la croix ainsi cantonnée au revers (1), mais offrant

(1) Voir notamment supplément, planche 1, fig. 31.

au droit des types tout différents du nôtre. Voilà donc onze pièces, appartenant à trois types distincts, qui nous présentent cette nouveauté de la légende PETRVS figurant au droit ou au revers avec un saint Pierre en buste, tandis que sur les pièces publiées par MM. de Saulcy et Maxe Werly, cette légende ne se voit qu'avec des saint Pierre en pied, debout ou agenouillés. Ce saint Pierre en buste ne ressemble pas du tout au saint Pierre en buste des pièces ordinaires de Remiremont, et il a la plus grande ressemblance avec celui des pièces NOVICASTRI.

Duché de Lorraine.

Berte de Souabe, 1176.....

Les monnaies de Berte de Souabe comptent dans le chiffre total de notre trésor pour le nombre relativement considérable de 103 pièces. G. Rolin, qui le premier a fait connaître ces monnaies révélées par la trouvaille de Charmes, n'accuse pour cette trouvaille que 17 pièces en tout. Était-ce là l'exacte vérité? Quoi qu'il en soit, que le nombre véritable des Berte trouvées à Charmes ait été dissimulé, ou que des trouvailles postérieures soient venues augmenter sensiblement le nombre réel de 17, il est certain que ce type monétaire ne peut plus à l'heure qu'il est être considéré comme rare. Le renfort de 103 pièces que lui apporte la trouvaille de Saulxures va achever de le déprécier, au moins pour ce qui regarde le type ordinaire, portant la légende BERTA. Le type qui porte la légende APICA reste très rare, puisque, nous le verrons, sur les 103 pièces de notre trouvaille, deux seulement offrent cette légende. Nos

103 pièces se répartissent entre les types et variétés suivants :

1° *Droit* : Buste de Berte de profil à gauche, tête voilée et couronnée ; dans la main droite un sceptre terminé par un ornement ressemblant à une fleur de lys, la main gauche appliquée sur le cœur. Légende sous le grenetis : BER-TA.

Revers : Croix cantonnée de deux points. Entre deux grenetis NANCEI. (un point).

72 pièces argent ; poids moyen, 66 centigrammes.

C'est exactement le type reproduit par G. Rolin, op. cit., planche 1, n° 2.

2° *Variété inédite*. Il y a trois des cantons de la croix garnis de points, tandis qu'il n'y en a que deux dans le type.

7 pièces argent, plus une surfrappée offrant comme légende au droit : TA-TA ; poids moyen, 61 centigrammes.

3° *Variété inédite*. La croix est cantonnée de deux étoiles au lieu de deux points.

17 pièces argent ; poids moyen, 55 centigrammes.

4° *Variété inédite*. La croix est cantonnée de deux points et de deux étoiles.

2 pièces d'argent ; poids moyen, 55 centigrammes.

5° *Variété inédite*. Croix cantonnée de deux points et de deux roses.

2 pièces argent ; poids moyen, 50 centigrammes.

6° Type dit au chardon.

Droit : Buste de face, la tête voilée et couronnée, tournée de profil à gauche.

La main gauche est étendue sous le sein gauche. La main droite tient une branche d'un végétal quelconque, dans lequel on veut voir un chardon. Nous sommes disposés à croire que c'est tout simplement un sceptre trifurqué, d'une forme particulière, des feuilles remplaçant la fleur de lys de tout à l'heure. Ces feuilles sont assez profondément incisées, mais non pinnatifides ; elles semblent flasques et tombantes comme les feuilles d'une solanée, et ne ressemblent en rien à celles d'un chardon. Quant au fleuron qui est au-dessus des feuilles, et dans lequel on pourrait voir la fleur du chardon, bien qu'il ressemble plutôt à une marguerite, c'est comme l'a reconnu G. Rolin lui-même, un ornement indépendant, une étoile à douze pointes. La légende est A-PICA.

Revers : Croix cantonnée de deux points. Entre deux grenets : NANCEIO.

1 pièce argent, pesant 52 centigrammes.

Ce type est figuré dans Rolin, planche 1, fig. 1.

7° Mêmes types et mêmes légendes qu'au 6°, mais la main droite porte le sceptre terminé en fleur de lys et non le sceptre foliacé.

1 pièce argent, pesant 52 centig. 1/2, que nous donnons au n° 15 de notre planche.

Cette variété est inédite, mais notre exemplaire n'est pourtant pas le premier exemplaire semblable connu. Il en existe un identique dans la riche collection numismatique lorraine de M Laprevote, à Nancy.

Cette association de la légende A PICA et d'une figure portant un sceptre qui n'est pas celui que l'on prétend être le chardon, semble montrer qu'il n'est guère possible d'expliquer le mot PICA par allusion au chardon,

à moins qu'on ne soit en présence d'une bévue du monétaire, qui aurait appliqué à un type les légendes faites pour l'autre, ce qu'on pourrait induire de la rareté de la pièce. Quoiqu'il en soit, la légende A PICA nous semble de plus en plus une énigme dont personne n'a dit le mot, et que nous ne nous chargeons pas de deviner mieux que nos devanciers. Si réellement il faut voir dans le rond percé qui suit l'I du mot NANCEI un O, et non un anneau remplaçant le point qui figure au revers du type dit au sceptre, cet ablatif NANCEIO, au lieu du génitif ou du locatif NANCEI, inviterait à lire la légende du revers à la suite de celle du droit : NANCEIO serait gouverné par A, préposition, et A PICA NANCEIO ferait un seul corps. PICA serait alors un mot roman latinisé, un substantif-apposition, à l'ablatif aussi, féminin et de la première déclinaison. Il signifierait un objet piquant, et ferait allusion au chardon, emblème de Nancy. C'est là l'explication un peu romanesque qu'a imaginée G. Rolin, et que semble accepter M. de Saulcy. Elle ne nous satisfait pas ; d'abord rien ne prouve que le chardon fût déjà à cette époque l'emblème de Nancy. Puis il n'est pas bien sûr qu'il n'y ait pas une ou plusieurs lettres avant l'A. Il y a à la naissance du buste quelque chose qui ressemble bien à un D. Nous croyons qu'on ne peut pas voir dans cette légende qui n'a encore été lue qu'imparfaitement, autre chose qu'un nom propre de femme, une épithète ou un titre, et c'est en ce sens qu'il conviendrait de faire de nouvelles investigations. Nous ne pensons pas du reste un seul instant à mettre en doute que cette monnaie n'appartienne à Berte de Souabe. Mais pourquoi Berte ne s'y nomme-t-elle point tout simplement Berta ? c'est un mystère.

En quelle qualité Berte de Souabe a-t-elle frappé monnaie à Nancy ? On a avancé qu'elle avait bien pu exercer la régence pendant que le duc son mari, Mathieu 1^{er}, était en terre sainte. Mais il semble bien démontré que le dit duc n'a jamais pris part à aucune croisade. Il est bien plus probable que c'est à la mort de Mathieu 1^{er} (1176) et pendant la minorité de son fils Simon II que la duchesse douairière Berte de Souabe aura exercé cette régence, qu'elle aura prolongée le plus possible, favorisée dans ses vues ambitieuses et dans son amour du pouvoir par le caractère soumis et un peu mou de son fils, qui pourtant sut plus tard faire succéder à cette longue enfance une période de maturité virile et énergique.

Cette singularité d'une femme régente figurant seule sur les monnaies où le nom de son fils, le véritable souverain, n'est pas même indiqué, n'est pas la seule anomalie que nous présentent les monnaies de Berte comparées à celle de son mari. On sait que Mathieu 1^{er} est le premier duc de Lorraine qui ait frappé monnaie à Nancy, dont le château fort lui fut cédé en 1153 ou 1155 en échange du château et de la châtellenie de Rosières, Lenoncourt, du ban de Moyen et Haussonville (1). Nancy avait eu jusqu'alors ses seigneurs particuliers, qui peut-être avaient frappé monnaie, mais ces monnaies, si elles ont existé, ne sont point parvenues jusqu'à nous. Les deniers de Mathieu 1^{er} frappés à Nancy sont d'un type fort original, rompant absolument avec la tradition monétaire jusqu'alors dominante. Les

(1) Dom Calmet, (*Histoire de Lorraine*, 1728, tome 1^{er}, p. 1105.)

monnaies que l'on connaît des premiers ducs héréditaires de Lorraine appartiennent encore pour ainsi dire au type carlovingien ; les seules figures qu'on y voit sont celles d'édifices, l'image du souverain n'y apparaît jamais. Il en est encore ainsi de certaines monnaies du duc Mathieu I^{er}, mais d'autres offrent une innovation bien remarquable. En voyant la figure du beau denier, figuré dans l'ouvrage de M. de Saulcy (1), le duc à mi-corps, avec un casque pointu, la cote de mailles, la targe et l'épée, il est impossible de ne pas penser aux monnaies romaines, en particulier à celles du Bas-Empire, où l'on voit le prince en buste, avec le paldament, la cuirasse, le bouclier et la lance. Peut-être l'artiste du xiii^e siècle s'est-il inspiré de ces modèles antiques. En tous cas, la figure du duc est une véritable effigie, un portrait. Berte a suivi l'exemple de son mari : ses monnaies nous offrent une représentation vraiment iconique, un portrait, aussi fidèle que le permettent l'inhabileté et les procédés barbares des artistes d'alors. Simon II a continué cette tradition ; nous en avons pour preuve la pièce jusqu'ici unique qui fait partie de la riche collection de M. Laprevote, et qui a été décrite et figurée par lui dans le journal de la Société d'Archéologie lorraine (2). On pouvait espérer que notre trésor de Saulxures, riche de 1850 pièces, dont 100 deniers de Berte, contiendrait quelques exemplaires de cette monnaie cadrant bien pour la date avec toutes les pièces comprenant le trésor ; il n'en est malheureuse-

(1) *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, planche 1, nos 7 et 8.

(2) 5^e année (1856), page 22 ; n^o 1 de la planche.

ment rien. Cette tradition de monnaies iconiques est bientôt abandonnée. Les ducs seront représentés sur leurs monnaies, à pied ou à cheval ; mais ce n'est là qu'un type monétaire d'un caractère général, impersonnel, ne pouvant aucunement passer pour un portrait. Il faut attendre jusqu'au commencement du xvr^e siècle pour retrouver sur les monnaies lorraines une véritable effigie du souverain. Le beau teston de la fin du règne de René II, fort rare, qu'on trouve dans l'ouvrage de M. de Saulcy, à la planche XIII, fig. 2, est probablement le premier exemple de cet usage renaissant.

Mais, si Berte a suivi, pour le type de ses monnaies, l'exemple donné par son mari sur ses deniers iconiques, elle a accompli, quant au poids et à la valeur intrinsèque, une véritable révolution. Le Mathieu I^{er} de M. de Saulcy pèse, d'après l'auteur, 86 centig. Le Mathieu I^{er} trouvé près de Commercy, et que M. de Saulcy tenait de M. Dufresne, atteint le poids de 1 g. 19 centig. (1). Celui du Musée d'Epinal pèse 85 centig. ; celui de la collection de M. Laprevote, à Nancy, 83 centig. Or, nous venons de voir que le poids moyen de nos deniers de Berte est de 66 centig. au maximum, et descend jusqu'à 50 centig. Il est vrai que l'APICA au sceptre de M. Laprevote atteint le poids de 72 centig. 1/2. Même en tenant compte de ce cas exceptionnel, nous voyons qu'il y a encore une différence minima de 10 centig. 1/2 entre le denier le moins pesant de Mathieu I^{er} et le denier le plus pesant de Berte. Il est impossible de voir dans cette différence un pur effet du hasard ; il s'agit bien d'un écart

(1) De Saulcy, op. cit., p. 14.

intentionnel provenant de la réduction opérée par Berte dans la valeur intrinsèque du denier d'argent, soit que cette réduction ait été rendue nécessaire par la pénurie du trésor, soit que Berte ait voulu, dans une bonne intention économique, mettre le poids de ses deniers en rapport avec celui des deniers que frappaient ses voisins. Nous voyons en effet que le poids moyen des pièces de notre trouvaille (nous l'avons donné soigneusement pour que la comparaison fût possible), est à peu de chose près le même que celui des pièces de Berte, tandis que le poids des deniers de Mathieu I^{er} est de beaucoup supérieur. Il ne faut donc pas se presser de jeter la pierre à la veuve de Mathieu I^{er} et de la faire figurer sur cette longue liste de souverains du Moyen-Age pour qui la réduction frauduleuse des monnaies fut un expédient trop familier, aussi commode en apparence qu'il était au fond désastreux sous le rapport économique et condamnable au point de vue de la morale. Il est possible, au contraire, que la réforme monétaire de Berte ait été une bonne mesure économique, rendue indispensable par la coexistence sur le marché lorrain de monnaies de même nom et de valeur intrinsèque différente. Il est possible qu'alors, comme on le voyait de nos jours, avant l'abaissement systématique du titre des monnaies divisionnaires d'argent dans les Etats de l'union latine, on eût intérêt à refondre une monnaie trop riche qui disparaissait ainsi de la circulation au fur à mesure qu'elle y était versée. Simon II a respecté sans doute le système établi par sa mère : l'unique denier frappé à Nancy que l'on connaisse de lui ne pèse que 52 centig.

Si nous jetons, en terminant, un coup d'œil d'ensemble sur notre collection de monnaies, nous serons certainement frappés de ce fait : un nombre considérable d'ateliers et de types monétaires pour un territoire peu étendu. Sur un espace comprenant à peu près les trois départements anciens de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges, nous ne trouvons pas moins de cinq ou six souverains (sans compter ceux dont les monnaies ne sont pas parvenues jusqu'à nous), frappant monnaie en huit ateliers différents : c'est l'évêque de Metz avec les ateliers de Metz, de Sarrebourg, d'Epinal ; c'est l'évêque de Toul avec les ateliers de Toul et de Liverdun ; c'est le chapitre de Remiremont, c'est le chapitre de Saint-Dié, c'est le duc de Lorraine avec l'atelier de Nancy. Les souverains ecclésiastiques sont de beaucoup ceux dont les monnaies dominent ; le seul souverain laïque est le duc de Lorraine, qui ne fait que commencer à se présenter seul, dégagé de tout lien ecclésiastique, à la confiance de ses voisins et de ses propres sujets. On sait en effet que les premiers ducs héréditaires de Lorraine n'ont guère frappé monnaie qu'en qualité de voués de certains chapitres ecclésiastiques, ceux de Remiremont et de Saint Dié. Il en fut de même en France, où le denier tournois porta longtemps le nom de l'abbaye de Saint Martin avant de porter celui des rois de France, et ceux-ci, tout en s'y inscrivant, n'osèrent point en modifier le type. L'Eglise fut donc, au moyen-âge, pour la monnaie comme pour bien d'autres choses, le berceau de la société civile.

Si nous examinons notre trouvaille sous le point de vue des types nouveaux, inédits, dont elle vient enrichir la science numismatique, nous voyons que ce sont

presque uniquement les deniers anonymes qui sont dans ce cas. Pièces de Sarrebourg ne portant le nom d'aucun évêque de Metz, pièces de Remiremont, pièces de Saint Dié. Cela n'a rien d'étonnant. La numismatique baronale du moyen-âge, qui est née il y a cinquante ans tout au plus, a dû tout d'abord porter son attention sur les monnaies de souverains connus dans l'histoire, dont il ne restait plus qu'à découvrir les monnaies, avant d'accorder quelques instants à l'étude de pièces anonymes, problématiques, frappées par des souverains inconnus, dont l'existence n'a précisément été révélée que par ces monnaies. On ne doit donc point être surpris, la monographie de M. Maxe Werly sur la numismatique de Remiremont et Saint Dié ne datant que de 1879, si, dès 1884, l'on voit une trouvaille considérable comme la nôtre venir enrichir une matière que l'auteur, étant le premier à la traiter spécialement, ne pouvait avoir la prétention de traiter complètement et définitivement, malgré le remarquable talent et le zèle si louable dont il a fait preuve dans le cours d'un travail aussi difficile.

Les types nouveaux dont la trouvaille de Saulxures fait profiter la science numismatique, confirment un phénomène curieux, déjà remarqué, mais dont on voit surgir sans cesse des exemples de plus en plus nombreux et de plus en plus frappants. C'est ce que l'on pourrait appeler la pénétration mutuelle des types. Malgré l'extrême diversité des types monétaires, et bien qu'il semble que chaque souverain puisse en adopter un qui lui soit exclusif et s'y tenir fidèlement, nous voyons que, soit dans une intention plus ou moins frauduleuse, soit par simple esprit d'imitation, chaque seigneur s'empresse d'adopter pour son propre compte les types

de ses voisins. La trouvaille de Saulxures nous fait ainsi connaître (et ce sont là ses résultats capitaux) des monnaies de l'évêque Pierre de Brixey, frappées probablement à Liverdun, et qui présentent au droit une imitation visible du buste de saint Dié tel qu'il figure sur les monnaies du chapitre de cette ville. Cela est d'autant plus étonnant que ce buste est visiblement la copie de quelque reliquaire, un saint de bois ou de métal, et qu'il représente très mal un évêque en chair et en os. De même encore, la trouvaille de Saulxures nous fait connaître des pièces que la légende et le cantonnement spécial de la croix au revers ne permettent d'attribuer qu'à Remiremont, et dont le saint Pierre au droit ne rappelle en rien, pour le type, le saint Pierre des monnaies ordinaires de la célèbre abbaye, mais se rapproche étonnamment du saint Pierre de Liverdun, tel qu'il figure sur les pièces portant la légende *NOVICASTRI*. Ainsi donc, par suite de l'échange intéressé des types monétaires qui y gagnaient un cours plus étendu, il existait dès lors chez nous, malgré l'émiettement de la souveraineté, comme une certaine unité monétaire, qui ne se bornait point seulement à la ressemblance extérieure, mais qui atteignait la valeur intrinsèque elle-même. On l'a vu, en effet, il n'y a pas généralement un grand écart entre les poids des deniers d'argent de la même époque, qu'ils appartiennent à tel ou tel souverain. Il y avait donc une certaine unité politique régionale. La Lorraine existait déjà, ou, pour mieux dire, l'ancienne province romaine, qui allait de Trèves, la métropole, à Toul, en passant par Metz, l'antique *Belgica prima* subsistait encore.

Au point de vue glyptique, nous devons reconnaître

que nos pièces, qui, ainsi que nous venons de le voir, peuvent être considérées comme les produits d'un art régional, lorrain, n'offrent point encore le cachet artistique si remarquable qui caractérise, surtout à partir de Thiébaud II et de Ferry IV, nos monnaies ducales. On sait combien ces types monétaires, ducs debout ou ducs à cheval, sont, à la fin du XIII^e siècle, d'une exécution relativement très fine et très distinguée, et cela à une époque où nos voisins s'en tenaient encore aux types grossiers et barbares du commencement du moyen-âge, surtout en France, où le sol d'argent tournois de Saint Louis fut le premier essai monétaire vraiment artistique. Toutefois, nos pièces de Saulxures ne laissent pas que d'offrir quelques traces d'un art déjà subtil et consciencieux, quoiqu'encore bien rude et bien naïf; les pièces de Berte, surtout, sont remarquables à ce point de vue; les deux types divers qu'elles nous offrent sont également curieux.

